

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2025

CONDAMNER LA POLITIQUE DE SÉGRÉGATION IMPOSÉE AUX FEMMES AFGHANES
PAR LE RÉGIME DES TALIBANS ET PRENDRE DES MESURES APPROPRIÉES POUR
METTRE UN TERME AUX ATTEINTES À LEURS DROITS FONDAMENTAUX - (N° 1572)

AMENDEMENT

N ° AE5

présenté par
M. Lecoq et M. Rimane

ARTICLE UNIQUE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l'alinéa 25, insérer l'alinéa suivant :

« Invite le Gouvernement à ouvrir des voies d'accès sécurisées et à mettre en place un système d'accueil en France au bénéfice de femmes et filles Afghanes, de leurs proches, ainsi qu'aux journalistes, militants, activistes et les familles des personnels et auxiliaires afghans ayant travaillé pour l'armée française, car elles craignent des représailles sur les filles de leur famille, notamment qu'elles soient mariées de force à des Talibans ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre en compte les difficultés d'accès au territoire français des personnes persécutées en Afghanistan, à savoir les femmes, leurs proches, les journalistes, militants, activistes, et les familles des personnels et auxiliaires afghans ayant travaillé pour l'armée française. En effet, ces derniers notamment reçoivent des menaces concernant les filles et les femmes de leur famille.